

■ Billet du mois

No Kids



A. BOURRILLON

Depuis quelques années se sont développés, dans de nombreux pays, des concepts “*no kids*” ayant pour objectif d’assurer la tranquillité des adultes en officialisant l’exclusion des enfants de certains espaces publics (restaurants, hôtels, trains, campings...).

En France, les concrétisations de tels projets sont encore limitées.

Les craintes de leur multiplication interrogent cependant sur le sens que l’on pourrait attribuer à de telles initiatives susceptibles de remettre en cause la place de l’enfant dans une société non inclusive.

La haut-commissaire à l’enfance Sarah El Haïry avait attiré l’attention, dans un rapport transmis à l’OCDE, sur les risques d’*invisibiliser* les enfants des lieux de vie où ils ne seraient plus les bienvenus.

Une proposition de loi a récemment été déposée au Sénat ; elle vise à interdire les espaces d’exclusion considérés comme discriminants à l’égard des enfants désignés perturbateurs de la vie collective des adultes.

Une telle démarche vise à prévenir toute situation de remise en cause des droits de l’enfant au sein d’une société qui admettrait devoir répondre à des exigences premières d’individualisme des adultes.

No kids. Adults only !

Il faut privilégier dans la ville, écrivait l’architecte Pierre Riboulet, des espaces et des lieux où les enfants puissent aller et venir, courir, animer leurs jeux de leurs rires et de leurs cris, tels ceux que l’on peut entendre dans les cours d’école... aux heures de la récréation.

Des espaces où les adultes pourraient aussi avoir leur place...